



**EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SIVU SCOLAIRE RPI POYANNE LAUREDE
Séance du 26 janvier 2024
DCS D002/2024**

Etaient présents : Fabienne LABY-FAUTHOUX - Catherine ROSSIGNOL - Alain LABAT
– Michel ROUSSEL – Jean Michel ROMERO – Pierre VINCENT

Absents excusés : Séverine SOUPOT – Anne ROUSERE – Christophe BERGE

Secrétaire de séance : Alain LABAT

Date de la convocation : 18 janvier 2024

Objet : Demande de subvention dans le cadre de la DETR 2024

Considérant le projet de remise en état du préau

Considérant le projet d'aménagement et de réfection des peintures des cours de récréation

Vu les différents devis s'élevant à **7 416€ HT**

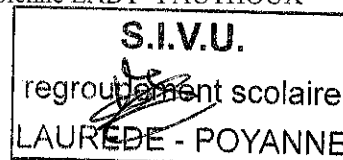
Madame la Présidente propose au Comité Syndical de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR 2024 pour le projet de remise en état du préau et le projet d'aménagement et de réfection des peintures des cours de récréation

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents

- **DECIDE** la réalisation de fresques au préau de la maternelle et sur le mur d'enceinte de la cour de récréation de l'élémentaire
- **AUTORISE** Madame la Présidente à déposer un dossier DETR au titre de l'année 2024 à hauteur de 20 % du devis soit **1 483,20 €**
- **PRECISE** que le financement global sera complété par fonds propre
- **DIT** que les dépenses et recettes seront inscrites au budget primitif 2024 en section d'investissement
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le secrétaire
Alain LABAT

La Présidente
Fabienne LABY- FAUTHOUX



Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>